



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin

Madame Mélanie Raymond, conseillère au siège numéro 6 est absente.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125362-09-2023

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 AOÛT 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023.

**LÉGISLATION**

4. PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES – DOCUMENT D'ACCREDITATION
5. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET AUTRES RENSEIGNEMENTS
6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 633-2023 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 634-2023 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE  
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. DEMANDE D'EXCLUSION COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT  
4 699 206

FINANCES

9. LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. – AUTORISATION  
DE PAIEMENT
10. SOUMISSIONS – ENSEIGNE LUMINEUSE POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE
11. DEMANDE DE PRIX – USINE D'ÉPURATION – SULFATE  
FERRIQUE
12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOUVEAUX HORIZONS
13. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

14. ACHAT D'ABRASIF AB-10 ET CG-14
15. APPELS D'OFFRES – DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE  
D'ABRASIF – IMMEUBLES MUNICIPAUX
16. COUPE DE BOIS RUE INDUSTRIELLE – OCTROI DU  
CONTRAT
17. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 125325-07-2023 –  
CREUSAGE DES FOSSÉS RANG ST-HENRI
18. NETTOYAGE DES FOSSÉS – RANG ST-CHARLES – OCTROI  
DU CONTRAT
19. CORRESPONDANCE
20. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
- DISPOSITION DE LA TERRE DE DÉBLAIS
21. RAPPORT DES COMITÉS
22. PÉRIODE DE QUESTIONS
23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125363-09-2023

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023, DE LA SÉANCE  
D'AJOURNEMENT DU 21 AOÛT 2023 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris  
connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023,



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

de la séance d'ajournement du 21 août 2023 et de la séance extraordinaire du 21 août 2023;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125364-09-2023

4. PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES – DOCUMENT D'ACCREDITATION

**Considérant** que la municipalité a reçu une demande de la part de les YMCA du Québec, Centre communautaire et sportif Saint-Roch afin d'accueillir des gens devant effectuer des travaux compensatoires ;

**Considérant** que la municipalité a montré son intérêt à devenir partenaire avec le programme de travaux compensatoires ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la municipalité à accueillir des personnes dans le cadre du programme de travaux compensatoires et d'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière à signer les formulaires requis.

125365-09-2023

5. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Considérant** que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028 ;

**Considérant** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**Considérant** que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

**Considérant** que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

**Considérant** que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

**Considérant** que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

**Considérant** que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

**Considérant** que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

**Considérant** que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Benoît-Labre demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2018 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissible les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député monsieur Samuel Poulin et monsieur Richard Lehoux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125366-09-2023

N° de résolution  
ou annotation

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 633-2023 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier, donne un avis de motion pour l'adoption de règlement numéro 633-2023 à une prochaine séance afin de régir la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et dépose le projet ;

La directrice générale et greffière trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 633-2023 en indiquant sa portée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 633-2023 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils soit, et est adopté par ce conseil.

125367-09-2023

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634-2023 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseiller, monsieur Claude Fournier, donne un avis de motion pour l'adoption de règlement numéro 634-2023 à une prochaine séance afin de régir les séances du conseil municipal et dépose le projet ;

La directrice générale et greffière trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 634-2023 en indiquant sa portée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 634-2023 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal soit, et est adopté par ce conseil.

125368-09-2023

8. DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 4 699 206

**Considérant** qu'en mai dernier la municipalité a reçu un dossier de demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par le propriétaire du lot 4 699 206 qui avait l'intention de faire un projet touristique ainsi que l'agrandissement des bâtiments actuels sur une partie de terrain d'une superficie de 0,3 hectares ;

**Considérant** que cette demande a été modifiée et que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture porte maintenant sur une superficie de 1,46 hectares au lieu de 0,3 hectares ;

**Considérant** que le lot 4 699 206 est situé en zone agricole et que ledit projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ ;

**Considérant** que l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA) précise que l'avis que transmet la municipalité à la CPTAQ doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

**Considérant** qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- une autorisation n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisque la demande vise à agrandir un usage déjà autorisé ;

**Considérant** que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

**Considérant** qu'il n'y a pas d'autre espace disponible pour de l'agrotouristique actuellement dans la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le propriétaire dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation du lot 4 699 206 à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 1,46 hectares et annuler la résolution numéro 125257-05-2023 et ne se reporter qu'à la présente.

125369-09-2023

9. LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. –  
AUTORISATION DE PAIEMENT

**Considérant** que des réparations concernant le différentiel sur le camion Paystar étaient nécessaires, pour un montant de cinq mille trois cent vingt et un dollars et vingt cents (5 321,20\$) taxes incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant de cinq mille trois cent vingt et un dollars et vingt cents (5 321,20\$) taxes incluses.

125370-09-2023

10. SOUSSIONS – ENSEIGNE LUMINEUSE POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE

**Considérant** que la fabrication d'une enseigne lumineuse est nécessaire pour identifier le nouveau Centre intergénérationnel Desjardins qui accueillera entre autres, la nouvelle bibliothèque ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière à aller en soumission pour la fabrication de l'enseigne lumineuse auprès des compagnies mentionnées dans la liste déposées au conseil.

125371-09-2023

11. DEMANDE DE PRIX – USINE D'ÉPURATION – SULFATE  
FERRIQUE

**Considérant** que la compagnie Aquatech a fait une demande de prix pour l'achat de 7500 kg de sulfate ferrique auprès de la compagnie Chemtrade Chemicals Canada Ltd ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que la soumission reçue est d'environ quatre mille dollars (4 000,00\$) plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission et d'autoriser l'achat au coût approximatif de quatre mille dollars (4 000,00\$) plus taxes.

125372-09-2023

**12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - NOUVEAUX HORIZONS**

**Considérant** que la municipalité est éligible à une subvention pour les aînés dans le but d'aider à réaliser le plan d'action de la Politique Familiale Municipale pour un montant de six mille deux cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-un cents (6 272,81\$) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Peggy Vignola à déposer une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons (subvention pour les aînés) pour un montant de six mille deux cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-un cents (6 272,81\$) et de confirmer la contribution municipale de cinq cent dollars (500,00\$) pour l'achat de matériel informatique et de jeux de sociétés.

**13. COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent neuf mille six cent quarante-sept dollars et huit cents (209 647,08\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	36 133,05\$
FACTURES À PAYER	130 634,43\$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	42 879,60\$
<b>TOTAL</b>	<b>209 647,08\$</b>

125373-09-2023

**14. ACHAT D'ABRASIF AB-10 ET CG-14**

**Considérant** qu'il est temps de faire l'achat des abrasifs pour la période hivernale 2023-2024 ;

**Considérant** que le chef d'équipe des travaux publics a obtenu des soumissions pour le coût du AB-10 et du CG-14 auprès de deux (2) compagnies ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Daven Poulin, chef d'équipe des travaux publics à procéder à l'achat de 1 400 tonnes de AB-10 auprès d'Excavation R Beaudoin au coût de quatorze dollars et soixante-quatre cents (14,64\$) plus taxes, la tonne et l'achat d'environ 350 tonnes de CG-14 au coût de onze dollars et treize cents (11,13\$) plus taxes, la tonne auprès de Giroux et Lessard.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125374-09-2023

N° de résolution  
ou annotation

**15. APPELS D'OFFRES – DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE  
D'ABRASIF – IMMEUBLES MUNICIPAUX**

**Considérant** que les services de loisirs et de la culture ainsi que des travaux publics doivent recouvrir, occasionnellement, à des services externes pour le déneigement de la patinoire et d'épandage d'abrasif et/ou de fondants dans les stationnements de l'hôtel de ville, du 152, rue Principale (ancienne caisse), de l'OTJ, de la caserne, de l'usine de filtration et sur les trottoirs (route 271 et rue Principale)

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière à aller en appel d'offre sur invitation pour le déneigement et l'épandage d'abrasif dans les cours des bâtiments municipaux, sur demande, auprès des compagnies mentionnées sur une liste déposée aux conseillers.

125375-09-2023

**16. COUPE DE BOIS RUE INDUSTRIELLE – OCTROI DU  
CONTRAT**

Le Conseiller monsieur Louis-David Bonin se retire de la séance du conseil à compter de 19 h 44. Le quorum est maintenu.

**Considérant** que la municipalité a obtenu cinq (5) soumissions conformes pour la coupe de bois ;

**Considérant** que la soumission la plus avantageuse au niveau de la redevance lors de la vente du bois étant celle du Groupement forestier Beauce-Sud, soit 52% ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission et donner le contrat de coupe de bois au Groupement forestier et de leur demander de garder une bande de protection le long du rang Saint-Charles de trente (30) pieds.

Le conseiller Louis-David Bonin réintègre la séance du conseil à compter de 19 h 49.

125376-09-2023

**17. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 125325-07-2023 –  
CREUSAGE DES FOSSÉS RANG ST-HENRI**

**Considérant** que le propriétaire du 485, rang St-Henri désire que la municipalité procède au creusage des fossés et qu'ils ne soient pas refermés, tel qu'il avait été mentionné à la résolution 125325-07-2023 car il ne désire pas avoir de frais à déboursier pour l'achat de matériaux afin de les refermer ;

**Considérant** que seuls les deux (2) ponceaux d'entrée seront remplacés et que le propriétaire n'aura aucun coût à déboursier ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 125325-07-2023 pour que la municipalité procède au creusage des fossés et qu'ils ne soient pas refermés.





PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125377-09-2023

N° de résolution  
ou annotation

**18. NETTOYAGE DES FOSSÉS – RANG ST-CHARLES –  
OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que la municipalité à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de trois compagnies et que celle-ci n'a reçu qu'une seule soumission provenant de la compagnie Excavation Blais & Paquet inc., pour un total de 165\$/h pour environ 3 semaines de travaux pouvant être réalisés à partir de la fin du mois de septembre. Le tout estimé à dix-neuf mille dollars (19 000,00\$) plus taxes. ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Excavation Blais & Paquet inc. à 165\$/h et de l'autoriser à exécuter les travaux dès que possible avec la supervision du service des travaux publics de la municipalité.

**19. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2023.

**20. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

• ***DISPOSITION DE LA TERRE DE DÉBLAIS***

**Considérant** que le service des travaux publics devra procéder à des travaux de creusage et nettoyage de fossés sous peu dans le Rang St-Charles et éventuellement dans le Rang St-Henri et que nous aurons un surplus de terre de remblais ;

**Considérant** que les conseillers désirent offrir gratuitement les voyages de terres à des gens habitants dans un rayon d'un (1) km du lieu des travaux, soient dans le rang Saint-Charles ou le rang Saint-Henri ;

**Considérant** que les gens habitants en dehors du rayon d'un (1) km des travaux peuvent également manifester leur intérêt à recevoir des voyages de terre au coût de vingt dollars (20,00\$), mais que les travaux publics prioriseront les terrains municipaux pour se départir de ladite terre.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir gratuitement les voyages de terres à des gens habitants dans un rayon de 1 km du lieu des travaux, soient le rang Saint-Charles et le rang Saint-Henri et de les vendre vingt dollars (20,00\$) à ceux habitants à l'extérieur de ce dit rayon.

**21. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Jonathan Pépin mentionne qu'il n'y a pas de nouveau pour RICBS.

Monsieur Claude Fournier a participé à la réunion MADA, il mentionne qu'ils vont recevoir une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000,00\$) De plus, ils doivent trouver des alternatives pour les foyers.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 56 à 20 h 15



125379-09-2023

N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**23. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 15.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

JEAN-MARC DOYON, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE